

MOTION DES GRÉVISTES REUNIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À LYON PERRACHE
LE 26 AVRIL 2016 : ULTIMATUM !!!

Depuis début mars, un mouvement historique est en marche à la SNCF et dans la branche ferroviaire pour revendiquer en remplacement du **Décret 99-1161** (RH 0077) un décret reprenant à minima celui-ci avec des négociations sur la convention collective et les accords d'entreprise améliorant le RH0077. C'est possible, nous pouvons améliorer nos conditions de travail.

Le projet de décret socle sur l'organisation du travail dans le transport ferroviaire remet en cause un siècle et demi d'expérience ferroviaire, affaiblit nos droits, revient largement sur nos acquis quel que soit notre métier, que l'on soit au titre 1, ou au titre 2. Ce projet est dangereux pour la sécurité ferroviaire et donc pour les usagers et les travailleurs et travailleuses du secteur.

Le projet de loi travail mobilise des millions de personnes depuis le 9 mars, et les actions se multiplient : le 31 mars, le 9 avril, le 28 avril pour refuser le moins disant social que le gouvernement et le patronat veulent imposer. Les fédérations réformistes qui disent qu'il ne faut pas faire de lien avec la Loi Travail, et qui, au nom de l'unité syndicale, en font un préalable pour l'action dans la branche ferroviaire, ont tort. Ce sont les mêmes qui ont accepté la loi ferroviaire en 2014 ; c'est pourquoi il est maintenant indispensable de renforcer l'unité d'action SUD-Rail/CGT/FO si nous voulons gagner.

Au moment où la lutte s'est amplifiée et que les initiatives se multiplient (occupations de places, rassemblements, dépôt de sac, grèves, manifestations, actions coup de poing, Assemblées Générales...),

Au moment où les AG et coordinations se poursuivent chez les salariés du public, du privé, à la SNCF, dans les filiales et entreprises ferroviaires, chez les chômeurs, les intermittents et les précaires...

**Nous devons faire monter la pression d'un cran et après les grèves « saute-mouton »,
faire le choix clair et assumé d'une date de démarrage de la grève reconductible
pour peser sur la durée sur les négociations et pour gagner !**

Dans ce cadre, les grévistes demandent que les organisations syndicales adressent un courrier au gouvernement et au patronat de la branche ferroviaire sous forme d'ultimatum imposant un calendrier et nos revendications.

Sur le calendrier :

Alors que les négociations avec le patronat sur la convention collective ont prévu de se clôturer début juin, le 19 mai doit constituer la date limite pour lancer la grève reconductible.

Sur nos revendications :

- Alors que le patronat n'a aucune intention d'améliorer l'actuel projet de décret socle, le décret sur l'organisation et le temps de travail doit avoir comme base minimale le RH0077 et le Statut de l'entreprise ferroviaire publique, la SNCF. Il doit en outre s'appliquer à tous les travailleurs du rail qui participent à l'activité ferroviaire.
- Le projet de loi travail doit être totalement retiré.

Cette motion sera adressée à l'ensemble des fédérations qui sont réunies aujourd'hui lors d'une séance de négociation de la Commission Mixte Paritaire et qui seront, pour celles représentatives à la SNCF, réunies dès demain en interfédérale.